

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Désignation des délégués au comité de pilotage du programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des inondations PAPI 2022 – 2025

Séance du 11 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice	20	Date de la convocation	03 avril 2023
Nombre de Délégués présents	13	Date de l'affichage	03 avril 2023
Nombre de Pouvoirs	2		
Nombre de Délégués votants	13		
Pour	13		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 11 avril 2023 à 15h00 le Comité syndical « Animation du grand cycle de l'eau – GEMAPI » , légalement convoqué le 03 avril 2023 , s'est réuni à la salle du conseil municipal à la mairie de Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabrice Pannekoucke, président de l'APTV.

M.CHEDAL-BORNU Jean François, suppléant CCVV, sans pouvoir ne prend pas part au vote.

COM COM	Délégués Titulaires Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
CCCT	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
CCCT	FAVRE Sandra		X		à SOLLIER Romain
CCCT	BURLET Daniel	X			
CCVA	DUNAND François	X			
CCVA	POINTET André	X			
CCVV	PULCINI Sylvain			X	
CCVV	RUFFIER LANCHE René			X	
CCVV	PIDEIL Bruno			X	
CCVV	FAVRE Jean Pierre			X	
COVA	SPIGARELLI Lucien	X			
COVA	VIBERT Christian	X			
COVA	FAVRE Didier	X			
CCHT	DESRUES Guillaume		X		à VERNAY Gérard
CCHT	FRAISSARD Jean Claude	X			
CCHT	MARTIN Patrick	X			
CCHT	LECLERCQ Mathieu			X	
CCHT	VERNAY Gérard	X			de DESRUES Guillaume
CCHT	AMET Yannick			X	
ARLYSERE	THEVENON Raphael			X	
ARLYSERE	RIEU François	X			

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

18 AVR. 2023

RECEPISSE

COM COM	Délégués Suppléants Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CCCT	SELLIER Joseph				
CCCT	SOLLIER Romain	X			de FAVRE Sandra
CCVA	BRUNO Aurore				
CCVA	MATHIS Marc				
CCVV	CHEDAL BORNU Jean François	X			Sans Pouvoir
CCVV	SOUVY Florian			X	
COVA	PAVIET Rose			X	
COVA	SYLVESTRE Jean Louis			X	
CCHT	REGNIER Laurence			X	
CCHT	REVIAT Serge		X		
ARLYSERE	BRANCHE Philippe			X	
ARLYSERE	BURNIER FRABORET Frédéric		X		

- CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche
- CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise
- COVA = Communauté de Communes du Canton d'Aime
- CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- ARLYSERE

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

18 AVR. 2023

RECEPISSE

OBJET : Désignation des délégués au comité de pilotage du programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des inondations PAPI 2022 – 2025

Monsieur le Président rappelle que le programme d'études préalables au PAPI sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise a été validé le 18 juillet dernier et a ainsi débuté. Pour rappel, ce programme couvre 5 EPCI sur les 6 présentes sur le bassin. La mise en œuvre et le suivi de cette procédure qui va s'étendre de juillet 2022 à juillet 2025 sont assurés par deux instances : le comité de pilotage et le comité technique.

Le comité de pilotage est garant de la bonne mise en œuvre du PAPI et de l'atteinte des objectifs fixés. Il a pour objectif de favoriser le dialogue, de s'assurer de l'avancement du programme d'actions et du respect du calendrier. Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Le comité de pilotage est composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrage, d'acteurs économiques et de l'Etat. Il peut associer en tant que de besoin, les communes du territoire et des associations. Le comité de pilotage est présidé par le porteur de projet du PAPI ou son représentant.

Le comité technique est chargé du suivi technique des actions du projet. Le comité technique s'assure de la réalisation des actions programmées et évalue les éventuelles difficultés de mise en œuvre. Il a pour a pour objectif d'assurer la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage. Il se réunit deux fois par an et de façon systématique avant le comité de pilotage.

La délibération du 8 mars 2022, qui a validé la programmation du PEP PAPI, détaille le format de la composition des instances de pilotage, sans désignation de ses membres, et désigne M.FAVRE Didier en tant qu'élu référent de la procédure PAPI. La composition du comité de pilotage du PEP PAPI est la suivante :

- L'élu référent sur le PEP PAPI
- Le référent de l'Etat ou son représentant,
- Un élu pour représenter la CCHT,
- Un élu pour représenter la COVA,
- Un élu pour représenter la CCCT,
- Un élu pour représenter la CCVA,
- Un élu pour représenter ARLYSERE,
- Le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée ou son représentant,
- Le chargé de projet du PEP PAPI

La présidence des comités de pilotage est assurée par l'élu référent du PEP PAPI.

Suite au transfert de la compétence GEMAPI des EPCI du bassin versant vers l'APTV, l'APTV devient le principal maître d'ouvrage des opérations inscrites au PEP PAPI. Par ailleurs, cette structuration des compétences a conduit à revoir et étendre le périmètre géographique de ce programme pour insérer des opérations de la Communauté des Communes de Val Vanoise. En 2023, il est prévu de déposer un avenant au PEP PAPI pour intégrer les besoins de ce territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical Gemapi :

- DECIDE de faire évoluer le format du comité de pilotage en ajoutant un représentant supplémentaire pour obtenir une représentation identique de toutes les EPCI,
- DESIGNER les délégués suivants pour composer le comité de pilotage :
 - VERNAY Gérard pour la CCHT,
 - FAVRE Didier pour la COVA
 - BURLET Daniel pour la CCCT
 - DUNAND François pour la CCVA
 - RIEU François pour ARLYSERE
 - Un délégué pour la CCVV – désignation par la CCVV,
 - MARTIN Patrick au titre du SCOT Tarentaise

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Transmis à la Sous Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

17 AVR. 2023

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
18 AVR. 2023
RECEPISSE